

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 06/07/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Sylvie RUELLE à Andrée LIGONNET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Nicolas BACCONNIER, Christelle HAON à Henri HOURIEZ, Fabienne ALPHONSINE à Gaelle VUILLOT, Patrice SAUMON à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

**DELIB 2021.07.12.9**

**OBJET : Acquisition d'IRU (Indefeasible Right of Use) sur des liens en fibre optique noire (FON) - Convention-cadre avec Isère Fibre**

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment son article 32 ;

Vu les articles L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales et 76 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, pour une République numérique ;

Vu l'article 14-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la convention de délégation de service public pour le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du Réseau d'initiative publique départemental très haut débit de l'Isère (RIP Isère THD) conclue le 20 mai 2016 entre le Département de l'Isère et SFR Collectivités (XP-Fibre), notifiée le 18 juillet 2016 et entrée en vigueur le 1er janvier 2017, modifiée ;

Vu la substitution de SFR Collectivités (XP-Fibre) par Isère Fibre, en tant que délégataire de service public, qui s'est opérée le 26 juin 2017 ;

Monsieur Mathieu GAGET, adjoint délégué aux finances, ressources humaines et systèmes d'informations, expose aux membres du conseil municipal que la commune de Saint-Quentin Fallavier souhaite relier en fibre optique plusieurs de ses bâtiments et aux autres sites communaux au sein d'un groupe fermé d'utilisateurs (GFU), afin d'optimiser ses communications électroniques et de rationaliser les coûts télécoms associés.

Dans ce cadre, la commune souhaite prendre appui sur le réseau d'initiative publique départemental très haut débit de l'Isère (RIP Isère THD), exploité par Isère Fibre afin de mettre en œuvre ces liaisons, par l'acquisition d'un droit permanent, irrévocable et exclusif d'usage de long terme (de nature équivalente au concept de droit anglais, dits des « Indefeasible Right of Use » ou « IRU »), sur des liens en fibre optique noire (FON), et souscrire les contrats afférents auprès d'Isère Fibre, le titulaire de la convention de délégation de service public (DSP), pour le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du RIP Isère THD.

Au regard de la nature de ce type de droits, cette acquisition ne constitue pas une prestation de services. Ainsi, conformément à l'article 14-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, cette acquisition est exonérée de mise en concurrence.

A ce jour, les coûts d'acquisition de ces IRU sont estimés à 40 000€.

Cette acquisition nécessite d'approuver la convention – cadre et les conditions particulières permettant de commander les services auprès d'Isère Fibre.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE de la nécessité de passer une convention – cadre avec Isère fibre pour acquérir un droit permanent, irrévocable et exclusif d'usage de long terme sur des liens de fibre optique noire afin de raccorder des bâtiments publics et autres sites communaux à la fibre.**
- **DONNE un accord de principe à la passation de ladite convention – cadre avec Isère fibre.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer la convention – cadre avec Isère fibre à venir, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.**

#### **Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 12/07/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 13 juillet 2021 13/07/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210712-lmc19759-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER